



LE P'TIT Journal de Brommat

juin 2022

EDITO

Madame, Monsieur,

Fidèle à sa ligne éditoriale, votre P'tit Journal semestriel, vous propose les informations indispensables pour savoir ce qu'il se passe sur votre Commune, notamment sur les travaux qui se poursuivent, mais pas seulement.

Les études et réflexions sur le devenir du village de vacances avancent. Nous pourrions décider de l'orientation à lui donner suite à un appel à projet pour sa reprise. Compte tenu des travaux de rénovation thermique et énergétique, mais aussi de mise en conformité, un maître d'œuvre sera nécessaire pour mener à bien toutes ces opérations. Le calendrier que nous avons établi, prévoit de boucler la partie administrative d'ici à la fin de l'année, pour un début des travaux en 2023, et une réouverture au printemps 2024,

Une borne de recharge électrique sera mise en place sur le parking sous la salle des fêtes d'ici la fin de l'année. Elle permettra de répondre à une expansion des voitures électriques. Un maillage des bornes est nécessaire puisque la demande va très certainement exploser compte tenu du coût des carburants qui va durer, voire s'amplifier.

Je veux signaler ici, que nous avons éprouvé des difficultés pour recruter des « emplois d'été » comme nous le faisons tous les étés depuis 45 ans, notamment pour travailler à la voirie, et ce malgré un élargissement de la recherche hors commune.

Concernant les animations, je vous invite à regarder avec attention l'agenda des manifestations. Cette année, en plus de la fête, nous avons prévu 3 manifestations au parc du Château (théâtre, concert d'accordéon, cirque), que nous pérennisons très certainement les années suivantes.

Je rappelle que des canaux de communication importants ont été mis en place par la Mairie, et que tout le monde peut prendre connaissance des informations communales sur le site internet (www.brommat.fr), Facebook, le P'tit Journal, les informations par SMS.

Après les deux derniers étés contraints, chacune et chacun d'entre nous va pouvoir profiter de la période estivale, mais il faudra toujours rester vigilants car la pandémie reste présente.

Je terminerai en vous souhaitant à toutes et tous, un été sous les meilleurs auspices.



Didier CAYLA

Dans ce numéro

EDITORIAL

LES ELECTIONS

LES COMMISSIONS

- Voirie
- Agricole
- Elagage
- Bâtiments

L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

- Le pont du Rat
- Les cloches d'Albinhac

L'ECOLE

L'AMENAGEMENT DU VILLAGE

- Le fleurissement
- Le city parc
- L'aire de jeux pour les petits
- La piscine

LES FESTIVITES

LE COIN DES ASSOCIATIONS

- Le Sentier de l'Eau

LES HEBERGEMENTS SAISONNIERS

LES LOCATIONS DISPONIBLES

CONSTRUIRE A BROMMAT

INFORMATIONS DIVERSES

- L'adressage du courrier
- La distribution des sacs poubelle
- Les vélos
- La solidarité
- Les actions de l'ACV
- Restrictions d'eau
- Nos amis les chiens

MEMO

ELECTIONS

PRÉSIDENTIELLES

1er tour

536 inscrits
Participation : 78,92%
Abstention : 21,08%
Votes blancs : 0,75%
Votes nuls : 0,37%

Résultats :

Emmanuel MACRON 27,58% - 115 votes
Marine LE PEN : 26,14% - 109 votes
Jean Luc MELECHON : 11,03% - 46 votes
Valérie PECRESSE : 10,55% - 44 votes
Jean LASSALLE : 8,63% - 36 votes
Eric ZEMMOUR : 6,95% - 29 votes
Yannick JADOT : 2,64% - 11 votes
Nicolas DUPONT-AIGNAN : 2,64% - 11 votes
Fabien ROUSSEL : 1,92% - 8 votes
Anne HIDALGO : 0,96% - 4 votes
Nathalie ARTHAUD : 0,48% - 2 votes
Philippe POUTOU : 0,48% - 2 votes

2ème tour

536 inscrits
Participation : 79,66%
Abstention : 20,34%
Votes blancs : 7,26%
Votes nuls : 2,34%

Résultats :

Emmanuel MACRON 54,15% - 209 votes
Marine LE PEN : 45,85% - 177 votes

LÉGISLATIVES

1er tour

534 inscrits
Participation : 51,31 %
Abstention : 48,69 %
Votes blancs : 0,73 %
Votes nuls : 0,36 %

Résultats :

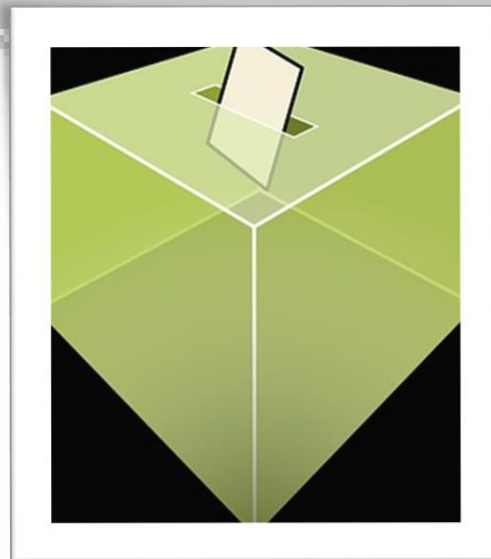
Jean-Philippe ARMET : 2,58 % - 7 votes
Godefroy BES DE BERG : 6,27 % - 17 votes
Magali BESSAOU : 15,87 % - 43 votes
Antoine DA CRUZ : 4,43 % - 12 votes
Marie-Françoise DUMAY : 1,48 % - 4 votes
Stéphane MAZARS : 37,27 % - 101 votes
Julia PLANE : 17,71 % - 48 votes
Arlette SAINT-AVIT : 1,11 % - 3 votes
Léon THEBAULT : 13,28 % - 36 votes

2ème tour

534 inscrits
Participation : 45,69 %
Abstention : 54,31 %
Votes blancs : 4,51 %
Votes nuls : 1,64 %

Résultats :

Stéphane MAZARS : 69,87 % - 160 votes
Léon THEBAULT : 30,13 % - 69 votes



Les commissions

VOIRIE

Comme chaque année, la commune de Brommat engage un programme d'amélioration de sa voirie.

Dans ce cadre, la commission voirie a décidé cette année de faire un effort particulier sur la route de Pailhès. En effet, un premier tronçon a été réalisé lors d'un précédent programme, et il restait un tronçon entre le Pouget et Pailhès.

Sur cette partie, le croisement des véhicules était très compliqué, voire dangereux. Il n'existe aucun accotement et les talus sont parfois très raides, ce qui peut entraîner un accident lors du croisement des véhicules.

Ainsi, une étude a été menée pour faciliter le croisement des véhicules, sans trop prendre de terrain en domaine privé.

Un appel d'offres a été lancé, et c'est l'entreprise SOULENQ qui a été retenue.

Ces travaux comprennent :

- 1 - travaux de terrassement et de création des zones d'élargissement de la voirie,
- 2 - réalisation de la chaussée définitive.

Un autre programme important pour l'année 2022, concerne la réfection de la rue de la Bromme (zone artisanale) et de la rue de la Maison Forte (du pont de la laiterie à l'église). Ces deux rues sont actuellement en mauvais état, et il était important de prévoir rapidement un programme de réfection.

La commission voirie a choisi de rester sur les mêmes principes que ce qui avait été adopté précédemment en réalisant des chaussées en enrobé à chaud.

En effet, le coût est plus important que la réalisation de revêtements classiques, mais la durée dans le temps est beaucoup plus importante. Ainsi, nous pouvons espérer que ces voiries durent plus de 20 ans.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS titulaire du marché voirie.



AGRICOLE

Estives Pleau et Brommat

Cette année nous avons un total de 122 génisses. Une partie de clôture a été refaite à neuf sur 450m. Les frais ont été pris en charge par la commune.

Station d'épuration

Depuis l'apparition de la COVID, nous sommes obligés de traiter les boues de la station au lait de chaux pour pouvoir les épandre sur nos terrains. Cette année, 900 m3 ont été épandus.

Elagage

L'entreprise SOULENQ a procédé à l'élagage de plusieurs voies communales :

La Luminade – Prayssac – St Anthime – La Lieutarde – Salazats – La Roquette/Sinhalaguet.

BÂTIMENTS

Grange de Pleau



En ce début d'année la réfection du bar de la grange de Pleau a été effectuée principalement par nos agents, Le sol, l'habillage intérieur du bar, l'évier et l'éclairage ont été remplacés pour rendre les lieux plus chaleureux et plus faciles à entretenir.

Pour finir une barrière sera installée afin de sécuriser la cage d'escalier donnant accès au sous-sol.

D'autres travaux d'entretien seront à prévoir dans un second temps afin d'améliorer l'isolation de la salle ainsi que les cuisines.



Presbytère de Jongues

A l'ancien presbytère de Jongues, logement réhabilité en 2018, sera entrepris courant juillet la création d'une 4^{ème} chambre dans les combles afin de répondre à des demandes de location de familles nombreuses .

Le bien sera de nouveau disponible à la location courant juillet..

Lotissement du couderc

Dans nos précédents numéros, nous avons évoqué le projet de création de pavillons au lotissement du Couderc. Le projet est toujours d'actualité, mais nous avons décidé de l'ajourner temporairement.

En effet, la perspective de la remise en route du village de vacances, ne nous permet pas budgétairement de mener ces 2 affaires de front.

Nos priorités vont aujourd'hui à l'urgence que représente la reprise du village de vacances.

L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Le pont du Rat



Le pont qui enjambe la Bromme au niveau du Rat, a besoin d'une restauration.

Ce pont est classé au répertoire du patrimoine.

Suite à la visite de Mr BETTON technicien des Bâtiments de France, des travaux de restauration ont été programmés.

La végétation doit être supprimée, les quelques pierres manquantes seront remplacées et les joints seront colmatés avec du mortier de chaux hydraulique et du sable local non tamisé, pour donner de la cohésion au parement de la voûte,

A cause du ravinement de l'eau, les joints des 2 culées sont évidés, au-dessus et en dessous du niveau de l'eau. Ils seront colmatés de la même façon,

Une consultation des entreprises est en cours,

L'église d'Albinhac

L'une des cloches de l'Eglise d'Albinhac, est partie se refaire une jeunesse auprès de l'entreprise BODET Campaniste dans le Maine et Loire. Cette cloche est dédiée à Saint Martin d'Albinhac « O jubilé de 1858 ». On peut y lire les inscriptions suivantes :

« *Voco plebem defumtos* » (voix du peuple défunt), et « *Ploro tempestas repello* ».

Elle a été ressoudée, le battant changé et le joug refait.

Le clocher jouit à nouveau de son tintement.



L'école

Les enfants au contact des pompiers

Les pompiers sont venus 1h pour présenter aux CP-CE/CM les "bons" gestes à avoir en fonction des différentes situations que peuvent rencontrer les enfants dans leur quotidien.



Le vendredi 10 juin, les enfants se sont rendus à la caserne pour voir les différents camions et tester le matériel des pompiers (lance à incendie).

Gageons que cette mise en contact déclenche des vocations ! Pour rappel, les sapeurs pompiers recrutent des volontaires : toute personne intéressée peut se rendre à la caserne le mercredi à 18h30 avant les manœuvres.

Sensibilisation au tri des déchets

Sur tout le mois de juin, une fois par semaine, le SMICTOM est intervenu pour sensibiliser les enfants au tri des déchets et au recyclage.

Les sorties scolaires

Le 14 juin, les élèves de maternelle et du CP, ont visité le Parc Animalier d'Auvergne à Ardes sur Couze dans le 63.



Le voyage des CE/CM a eu lieu du 20 au 24 juin.

La classe est partie à la découverte des Châteaux de la Loire afin d'approfondir et de rendre concrets les apprentissages vus en cours d'histoire sur le thème de la Renaissance et celui du Moyen Age.

Les enfants ont visité différents Châteaux de la Loire :

- Château de Loches
- Château de Chambord
- Château du Clos Lucé
- Cave des Roches
- Château d'Ussé
- Château de Cheverny qui inspira le Château de Moulinsart dans les aventures de Tintin.

Au cours de ces visites, les enfants ont participé à différents ateliers pédagogiques.



KERMESSE École de BROMMAT



Samedi 2 Juillet 2022
à partir de 15h à l'école et
au City Park

- Tournoi de Foot au City Stade de 3 à 11 ans (inscription de 2€/enfant)
- Structure gonflable
- Maquillage
- Chamboule-tout, Pêche aux canards, ...
- Mur d'escalade (ALOA Nature)



- Boissons, Gâteaux, Crêpes, ...
- Tirage de la Tombola à 18h



Venez nombreux !!!



Aménagement DU VILLAGE

FLEURISSEMENT

La commune poursuit son effort de fleurissement.

Pour cela le terrain derrière le monument aux morts a été réaménagé.

Christian Prunet, maçon, a réhaussé le mur afin que l'entreprise paysagiste Alain Pinquier puisse créer des terrasses et exploiter au mieux la pente.

Dès l'automne, une plantation de rosiers viendra s'intercaler avec les graminées pour donner des couleurs à ce parterre.



LE CITY STADE



Le city stade et les jeux pour les petits (agrémentés d'un sol souple) sont installés depuis peu.

Ils vont permettre aux enfants et aux parents de passer de bons moments dans un cadre agréable.

Le skatepark sera remis en place après sa réfection en 2023, ce qui fera un ensemble complet d'activités et de loisirs.

Les anciens jeux pour les petits seront réinstallés à Jongues.

L'AIRE DE JEUX



Horaires du 15/06 au 07/07

- **Lundi** : fermée le matin et 15h00 - 19h00
- **Mardi** : fermée le matin et 15h00 - 19h 00
- **Mercredi** : fermée le matin et 15 h 00 - 19 h 00
- **Jeudi** : fermée le matin et 15h00 - 19h00
- **Vendredi** : fermée le matin et 15h00 - 19h00
- **Samedi** : 10h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00
- **Dimanche** : 10h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00

Horaires du 08/07 au 31/08

- **Lundi** : 10h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00
- **Mardi** : 10h00 - 12h00 et 15h00 - 19h 00
- **Mercredi** : fermée le matin et 15 h 00 - 19 h 00
- **Jeudi** : 10h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00
- **Vendredi** : fermée le matin et 15h00 - 19h00
- **Samedi** : 10h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00
- **Dimanche** : 10h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00

LA PISCINE

Dans la lignée de ces travaux d'aménagement de la zone loisirs, l'accès au solarium de la piscine, à proximité immédiate des bassins, a été amélioré par un accès direct et clôturé.

Comme pour la saison dernière, la piscine a rouvert le 15 juin pour faciliter la venue des écoles, et des séances d'aquagym sont organisées par la Grande Famille.



LES FESTIVITÉS DE CET ÉTÉ



UNE PLAQUE POUR LA SALLE DES FÊTES

Joseph BOUET de « la Roquette », a été président de l'Amicale de Brommat à Paris durant de nombreuses années, et il a œuvré et défendu sa commune à Paris.

En son souvenir, le précédent conseil municipal avait décidé de baptiser la salle des Fêtes « Salle Joseph BOUET ».

Plusieurs événements ont reporté cette inauguration.

Ce sera chose faite le dimanche de la Fête patronale. Nous apposerons une plaque, et nous irons donc prendre le verre de l'amitié à la « Salle Joseph BOUET ».

Fête patronale 22, 23 et 24 Juillet

Retrouvez tout le programme sur l'affiche jointe au P'tit Journal.

Spectacles au Parc du château :

- Troupe de cirque Marco'Leptiks le 6 août



Les Marco'Leptiks

présentent :

« C'est Racine qu'on
assassine ! »



- Concert d'accordéon "Haut 2 gammes" avec Guillaume Fric et Lucia Genillaud le 11 août

Troupe de cirque Cie 39-39 le 18 août



CABARET
SURPRISE !



Le COIN DES ASSOCIATIONS



Le sentier de l'imaginaire de Brommat fête ses 22 ans !

Créé en 2000 sur une idée de Nadine Vignolo, Animatrice culturelle du Carladez, le sentier de l'imaginaire de Brommat « Au fil de l'Eau » a bénéficié depuis sa création, de l'imagination des habitants de Brommat.

Situé en partie sur les rives des rivières Bromme et Siniq, le sentier de l'imaginaire de Brommat c'est 5.5 kms de balade facile au fil de l'eau ! Ce sentier a beaucoup évolué depuis sa création grâce à l'appui inconditionnel des Maires de Brommat, Francis Issanchou et Didier Cayla, de leurs conseillers municipaux, des bénévoles de l'association et des 3 Présidents et Présidentes de l'Association qui se sont succédés depuis l'an 2000. On doit aussi l'entretien du village et du sentier ainsi que le fleurissement à l'équipe des agents techniques de la Mairie.

Le point de départ du Sentier de l'Imaginaire de Brommat se situe devant la Mairie. De nombreux parkings sont disponibles pour accueillir les visiteurs. En suivant le poisson pilote « Ofildelo » vous visiterez le village, l'église, le château, et ferez une halte culturelle au Moulin de Burée (18è.ssiècle).

Le Moulin de Burée date de 1771. Il est un des rares survivants parmi les 60 moulins que comptait le Carladez. Rénové par la Mairie en 2004, il rassemble dans ses 3 bâtiments juxtaposés (1771-1840-1956) les meules et la minoterie qui ont fonctionné jusqu'à sa fermeture en 1976. Le moulin de Burée se visite sur réservation au 06 30 96 34 97 de Mai à Octobre et en Juillet-Août les lundis mardis jeudis et vendredis de 14h à 18h sans réservation. Tarif adulte 2€. Enfant gratuit.

Animations : Le sentier de l'imaginaire de Brommat reçoit en moyenne 5000 visiteurs par an. Les associations, écoles, centres de loisirs ainsi que les visiteurs individuels sont les bienvenus !

Le mardi des enfants : Animation gratuite tous les mardis en juillet et Août destinée aux enfants et parents. Départ à 14h30 devant l'âne Cannelle au Camping de Brommat. Balade et jeux jusqu'au Moulin de Burée. Goûter et visite du Moulin. Réservation recommandée au 06 30 96 34 87. Des activités surprises en 2022 !

Les spectacles de l'été 2022. Ils seront organisés avec le Comité des fêtes de Brommat et les associations. 3 spectacles en juillet et août au Parc du Château. Voir programmation sur le site www.brommat.fr et auprès de l'Office de Tourisme de Mur de Barrez.

Les visites patrimoniales : Tous les jeudis en juillet et août. Départ à 9h devant la Mairie de Brommat. Réservation obligatoire au 06.30.96.34.87.

Visite et Café-fouace au Moulin de Burée à l'issue de cette balade.

PMR : RV directement au Moulin de Burée à 10h30 Tarif adulte 5€ Enfants gratuit.

Visite audio-guidée : Départ de la Mairie. Vous pouvez profiter de la visite audio-guidée de Brommat (Eglise-château-Moulin) en téléchargeant l'application gratuite IZI-travel sur votre smart phone. Cliquez sur le QR code L'office du Tourisme de Mur de Barrez publie chaque semaine le programme des animations.

Documentation et infos sur place.

Aires de Pique-nique. De nombreuses aires de pique-nique vous attendent sur le parcours du sentier de l'imaginaire de Brommat. Sur ce même parcours : Piscine, City Park, aires de jeux, Pump-track et terrain de pétanque.

Camping * au bord du Siniq : Réservation 06 72 08 83 72

Nous vous attendons nombreux cet été 2022 sur le Sentier de L'imaginaire de Brommat « au fil de l'eau ».

Toutes les infos sur le sentier site www.brommat-aufildeleau.com et page Facebook.



Les Hébergements saisonniers sur La commune

Notre belle région est la destination de nombreux touristes, et un nombre important de gîtes permet de les accueillir pour un séjour agréable au vert.



Chambres d'hôtes Jo Blanc – La Vayssade



Chalet Claire Prunet - Brommat



Gîte de La Borie



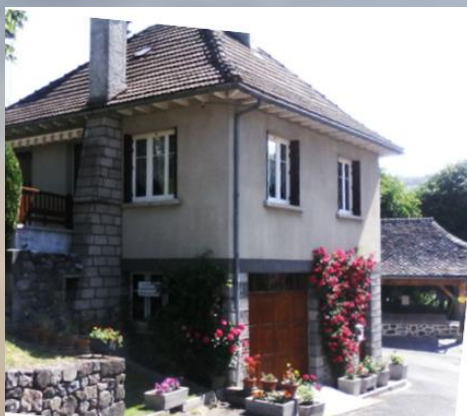
Gîte Famille Veyres - Jongues



Gîte du Salt-Bas



Gîte de Sarrans



Meublé Line Calmels Brommat



Gîte du Lilas - Bussières

LES LOCATIONS DISPONIBLES



PLEAU

Maison T4
RDC
Entrée - WC
Séjour salon - cuisine ouverte équipée
1 chambre
R-1
Grand couloir avec placard
2 chambres
Salle d'eau - WC
Buanderie - cellier
Terrasse
Surface habitable : 110 m²
Disponibilité : fin juillet 2022
Loyer : 400 €

Contact : Mairie de Brommat

CONSTRUIRE à Brommat

LOTISSEMENT du COUDERC
Bourg de Brommat
Belle Exposition Sud

13 lots viabilisés
entre 800 et 1000 m²



Il est toujours possible de bâtir à Brommat !

Des lots sont encore à vendre au lotissement du Couderc au prix de 7,50 € le m².

Voir sur le plan, parcelles hachurées en bleu : n° 975 - 985 - 986

Renseignements auprès de la mairie.

tél : 05 65 66 00 96

ou par mail : mairiede.brommat@wanadoo.fr



INFORMATIONS DIVERSES

L'adressage du courrier

En collaboration avec la Poste, la Commune a travaillé sur l'adressage du courrier, qui consiste à donner des noms de rues et attribuer des numéros.

Ce travail est en partie terminé, ce qui explique que certains d'entre vous reçoivent déjà du courrier (notamment d'administrations) avec une nouvelle adresse.

Chacun recevra prochainement par courrier sa nouvelle adresse.

Néanmoins, il est demandé à chacun de ne pas procéder à son changement d'adresse sans y avoir été invité par la Mairie, et tant que les numéros ne seront pas posés.

Ce travail sera fait par les agents après la période estivale, village par village.

sécurité

Pour la sécurité des marcheurs, un chemin piétonnier a été matérialisé au sol sur la route de St Anthime, de la sortie du parc du Château jusqu'au pont.

Piétons, nous vous invitons vivement à l'emprunter !

LA DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES

La distribution des sacs poubelle aura lieu aux dates suivantes (merci de bien vouloir les respecter) :

- **Jeudi 28 juillet : 9h à 12h**
- **Lundi 1^{er} août : 14h à 17h**
- **Mercredi 10 août : 9h à 12h**
- **Mardi 16 août : 14h à 17h**

Cette année, seuls des sacs jaunes seront distribués. Le tri ayant évolué, il reste peu de quantités à mettre dans les sacs noirs.

Petit rappel : le lieu de collecte de St Anthime n'est pas fait pour recevoir des « encombrants ». Pour cela vous avez la déchetterie à votre disposition (voir les jours et les horaires d'ouverture en dernière page).

LES VÉLOS

Suite aux difficultés d'approvisionnement des revendeurs cause COVID, la commune a décidé de prolonger l'aide de 200 € pour l'achat d'un vélo électrique jusqu'au 31 décembre 2022. Pour cela il convient de remplir un dossier disponible en mairie.



SOLIDARITÉ

CCAS

Les membres du CCAS, toujours à l'écoute de la population, sont intervenus pour aider plusieurs familles en difficulté.

Les écoliers avec Action contre la faim



L'association Action contre la faim lutte contre la sous-nutrition des enfants dans le monde.

Les élèves du CM ont participé à l'opération « Dessin contre la faim ».

Ils ont rédigé un petit texte pour expliquer leur démarche :

« Dans certains pays, des familles n'ont pas à manger, pas à boire. Il y a des catastrophes naturelles et / ou la guerre. L'eau potable manque, et ils ont des problèmes de santé. Avec nos dessins, nous espérons collecter des fonds pour sauver et aider les familles d'Afrique qui n'ont rien à manger ou à boire. On veut leur montrer qu'ils ne sont pas seuls et que l'on pense à eux. Le mieux, ce serait d'obtenir une planète sans personne

qui souffre de la faim ou de la soif. Alors, on compte sur vous.

Les enfants ont ensuite réalisé quatre dessins qu'ils ont vendus dans le but de collecter des fonds et d'apporter une aide immédiate à ces populations, mais également durable pour que ces peuples parviennent à s'en sortir seuls.

Félicitons les élèves et les enseignants pour cette belle action ! Ils ont récolté 200 €,

ACV (communauté de communes AUBRAC CARLADEZ VIADÈNE)

Le 25 mai, la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène a ouvert son espace « **France Services** » à Mur-de-Barrez. Il se situe provisoirement au pôle communautaire au 2, rue de Samayou, avant de prendre place dans le bourg-centre au sein du Pôle Multi-services en cours de création avec le chantier de réhabilitation de l'Hôtel de Mandilhac (rue de l'église). L'occasion d'ores et déjà pour les habitants du bassin de vie du Carladez et alentours de pouvoir bénéficier d'une aide concrète dans les démarches administratives du quotidien.

Sylvie Ranvier (06 31 92 36 32, s.ranvier@ccacv.fr) est l'agent « France Services » qui accompagne les usagers.

Un « **guichet unique** » pour les démarches administratives : immatriculation de véhicules, permis de conduire, carte grise, allocations sociales, RSA, déclaration d'impôts, accès à vos services en ligne... « France Services » vous facilite la relation avec les correspondants des principaux organismes de services publics (ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste).



RESTRICTIONS D'eau

ARRETE MUNICIPAL N° 2022-050 du 14/06/2022 fixant les mesures de restriction des usagers domestiques de l'eau.



Sont notamment interdits sur le territoire communal :

- la mise à niveau des piscines
- le lavage des véhicules en dehors des stations de lavage
- l'alimentation des fontaines publiques
- l'arrosage

Le texte intégral de l'arrêté est affiché en mairie, sur les présentoirs des villages, ainsi que sur le site internet www.brommat.fr.

UKRAINE

La commune de Brommat a participé aux premiers envois de denrées de 1^{ère} nécessité en collaboration avec les communes du Carladez et de la Viadène.

L'association Au Fil de l'Eau a organisé un vide grenier au Moulin de Burée. La recette de 555 € a été reversée à la Croix Rouge.

Lors de son quine annuel, la société de chasse ACCA, a reversé 300 € à la Croix Rouge,

Afin de venir en aide aux réfugiés Ukrainiens, la municipalité a réservé 3 chalets du village de vacances, pouvant accueillir 3 familles de 3 ou 4 personnes.

NOS AMIS LES CHIENS

Nos amis les chiens sont toujours les bienvenus !

Cependant, les nuisances sonores dues à leurs aboiements sont de plus en plus fréquentes et causent des troubles du voisinage.

Suite à des plaintes de plus en plus insistantes, nous vous rappelons que ces nuisances sonores sont passibles d'amende :

« L'article R1337-7 du Code de la santé publique prévoit une amende de 68 € pour les aboiements diurnes d'un chien si elle est payée dans les 45 jours (à défaut, 180 €). Pour un chien qui aboie la nuit, l'amende peut s'élever à 450 €. »

Faisons preuve de civisme et de compréhension avant d'en arriver là !

Mémo

secrétariat de mairie

Accueil du Public
Tous les matins : 9h – 12h
Lundi après-midi : 14h – 17h

Les après-midis du Mardi – Mercredi – Vendredi,
permanence téléphonique + possibilité RV

Tél : 05 65 66 00 96
Secrétaires : Magali PETROLO
Nathalie RIOLS

urgences

SAMU : 15
POMPIERS : 18

gendarmerie

05 65 66 63 05
ou 17

Pharmacies

CROZATIER-CLANET : 05 65 66 00 59
Pharmacie de Thérondels: 05 65 66 18 83

TAXIS

BORY Pierre : 05 65 66 12 99
Taxi du Carladez – GIRAUD Rodolphe
07 68 65 94 27

MAISON DE SANTÉ

Médecins : Drs DUMAS et ALAZARD : 05 65 66 02 31
Dentiste : Dr JADALLAH : 05 65 66 50 70
Infirmières UDSMA : 05 65 66 03 42
Sage-femme : PERNOT Céline : 06 66 03 38 50
ADMR 05 65 66 14 68
Podologue : Marie BOUSSAGOL 05 65 66 32 00
Diététicienne : Aurélie LADOUX 06 88 67 49 72
Psychologues : Ghislaine PEZET 06 49 26 75 86
Permanence PMI : le 1^{er} jeudi matin du mois 05 65 73 04 00

AUTRES SERVICES DE SANTÉ

Kiné Mme CHAYRIGUES : 05 65 44 06 93
Ostéopathe Mme BERLANCOURT : 06 45 08 23 93
Cabinet infirmier Lacroix-Barrez : 05 65 51 54 42

HORAIRES DÉCHETTERIE

Hiver du 1/11 au 31/03 :

Lundi : 14h-16h30
Mercredi : 9h-12h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 14h-16h30
Samedi : 9h-12h

Été du 1/04 au 31/10 :

Lundi : 14h-17h30
Mercredi : 9h-12h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 14h-17h30
Samedi : 9h-12h



Communauté de Communes Aubrac
Carladez et Viadène 05.65.48.15.04 /
06.33.37.54.08 pointinfoseniors@ccacv.fr



Centre itinérant à Mur de Barrez
le mercredi de 14h à 17h
à la maison du Randonneur
Renseignements : 06 71 92 17 86

Permanences pour l'amélioration de l'habitat

Mur de Barrez, à la mairie
le deuxième jeudi de chaque mois
de 9h30 à 12h30

TARIFS MUNICIPAUX

Locations de salles :

salle des fêtes : 100 €
salle Bruel : 50 €
grange de Pleau (grande salle) : 200 €
grange de Pleau (petite salle) : 60 €

Piscine :

Entrée enfant : 1 € - abonnement 8 € (10 entrées)
Entrée adulte : 2 € - abonnement 16 € (10 entrées)

Garderie :

1 € le matin - 1 € le soir

Camping

Emplacement : Adulte 5 € - Enfant -13 ans : 2 €
Branchement électrique : 3,50 € / jour
Caravane + 5m50 : 30 € / jour
Garage mort : 2 € / jour

Tipis : nuitée : 55 €

Semaine : mai-juin-septembre : 230 €
juillet – août : 280 €

Taxe de séjour : 0,20 € / pers